

## LE PERSONNEL DU SERVICE

*L'équipe médicale se compose des anesthésistes réanimateur :*

- Dr JURCINA Juraj
- Dr SALHI Mohamed
- Dr STRAKOVA Jarmila
- Dr VETERANYOVA Anna

*que vous consulterez sur rendez-vous :*

*Pour la prise de rendez-vous, voir avec les infirmier(e)s du service.*

*L'équipe paramédicale comprend :*

- M. BERTIN Frédéric, cadre de santé ff
- Les infirmier(e)s diplômé(e)s d'État
- Les aides-soignantes
- Les agents de service
- Les kinésithérapeutes



«Un hôpital à taille humaine...»

Centre Hospitalier de Chaumont  
2, rue Jeanne d'Arc  
CS 10514  
52014 CHAUMONT CEDEX  
03 25 30 70 30  
[www.ch-chaumont.fr](http://www.ch-chaumont.fr)

## UNITÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE

### FONCTIONNEMENT INTERNE

Nous avons réalisé ce document afin de répondre au mieux à vos attentes et à vos questions



## LES MODALITÉS DE VISITES AUX HOSPITALISÉS

Les horaires des visites, fixées en raison de l'organisation des soins, sont :

**Tous les jours de  
13h00 à 14h30  
et de  
18h30 à 20h00**

Les visiteurs sont accompagnés et conduits 2 par 2 dans les chambres, en raison de la fatigabilité de la personne hospitalisée.

Les mineurs de moins de 13 ans ne peuvent pas rendre visite. Pour toute demande exceptionnelle, adressez vous à l'équipe.

Dans un souci de respect des conditions d'hygiène, **les visiteurs peuvent être revêtus d'une surblouse, d'un masque et d'une charlotte si besoin.**

**Le lavage des mains à l'entrée et à la sortie du service est obligatoire.**

*NB : les situations particulières sont à négocier avec l'équipe soignante.*

## LA GESTION DES AFFAIRES PERSONNELLES



➤ Les bijoux et objets de valeur sont placés au coffre de l'hôpital et sont récupérés lors de la sortie. Les objets plus personnels peuvent être conservés sur décharge (ex : montre).

➤ Les vêtements sont gardés au sein même du service et rendus dès que possible aux membres de la famille.

➤ Sont acceptés en service et utilisés : savon, parfum, eau de Cologne, rasoir, dentifrice, brosse à dents, peigne,...

➤ Un questionnaire de sortie est remis à la fin de l'hospitalisation (qu'il est possible de remplir avec la famille selon le souhait de chacun).



## LES INFORMATIONS MÉDICALES

➤ Dans le cadre du respect du secret professionnel, **les informations médicales ne peuvent être délivrées que par les médecins et non par téléphone. Vous pouvez toutefois joindre les infirmier(e)s 24h/24 afin d'être rassurés.**

➤ Afin de favoriser l'information, nous vous proposons de choisir dans votre famille une personne référente chargée de demander les nouvelles sur l'état de santé de votre proche et de « diffuser » les informations au reste de la famille.

